

Calais : le droit est mis en rétention

Depuis 2014, la rétention est utilisée abusivement pour démanteler plusieurs camps du Pas de Calais. Les migrants sont dispersés sur l'ensemble du territoire dans différents CRA (Centre de Rétention Administrative). Si cette pratique n'est pas nouvelle, le caractère massif des enfermements de ces derniers jours est quant à lui historique.

Depuis une semaine maintenant, plusieurs dizaines et bientôt centaines de personnes sont placées massivement dans les centres de rétention de Nîmes, de Nice, de Toulouse, du Mesnil-Amelot, de Oissel, de Marseille et désormais de Metz.

Cette pratique d'enfermement inédite semble avoir pour objectif un vaste plan de déplacement de population.

Ce dimanche 25 octobre, 47 personnes ont été enfermées au centre de rétention de Metz. Certaines ont été transférées depuis les centres de Lille et de Coquelles, d'autres ont été interpellées dans le Pas de Calais et directement envoyées à Metz.

Cette privation de liberté à très grande échelle s'exerce au détriment des droits les plus fondamentaux.

La grande majorité des personnes concernées viennent en effet de pays en situation de conflit généralisé ou d'Etats morcelés où s'exercent des violations massives des droits de l'Homme. Parmi elles, des Syriens, des Afghans, des Iraniens, des Erythréens, des Irakiens...pour la plupart inexpulsables et pouvant prétendre à une protection internationale.

Dans la quasi-totalité des cas, les personnes seront remises en liberté et reprendront la route de Calais. Leur déplacement à Metz n'aura fait qu'aggraver leur état de dénuement, et entraîner pour certains, la séparation terriblement anxiogène d'une épouse, d'une sœur, d'un enfant laissés seuls dans la jungle de Calais.

Sur place, dans l'urgence la plus extrême, les équipes de l'Ordre de Malte France informent et défendent les droits de ces personnes. Elles conseillent et rassurent ces migrants totalement désemparés par la procédure qui les frappe. Elles tentent, avec les associations sur place à Calais, de retrouver les proches séparés lors des interpellations.

Ces personnes déjà très éprouvées par l'exil, doivent désormais subir le traumatisme de l'enfermement et l'angoisse d'un possible éloignement.

Cette démonstration de force n'est pas une solution acceptable pour résoudre la situation de Calais.

L'Ordre de Malte France dénonce ce détournement de pouvoir de grande ampleur et s'indigne du sort de ces femmes et de ces hommes dont le destin déjà suspendu à fil, ne fait qu'être précarisé un peu plus.

Nous demandons avec la plus grande fermeté que soit mis fin à ces pratiques absurdes et qu'une solution humainement acceptable soit mise en place en concertation avec l'ensemble des associations.

**Contact : Lucie Feutrier-Cook – Directrice adjointe chargée du Pôle migrants
Tél : 06 73 82 08 09**

Ordre de Malte France, une force au service du plus faible